



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
DORDOGNE

**Département
Dynamiques
environnementales
et foncières**

Tél. 05 53 45 47 85

Siège Social

Boulevard des Saveurs
Cré@Vallée Nord
Coulounieix-Chamiers

Adresse postale

CS 10250
24060 PERIGUEUX CEDEX 9
Tél. : 05 53 35 88 88
accueil@dordogne.chambagri.fr

Coulounieix-Chamiers, le 27 janvier 2022



Monsieur le Président de la
Communauté de communes
Sarlat Périgord Noir
Place Marc Busson
24 200 SARLAT-LA-CANEDA

V/réf. : dossier suivi par Adeline CROUZILLE

N/Réf : PhG/NCV/SL

Dossier suivi par Sandra LAVAUD

email : sandra.lavaud@dordogne.chambagri.fr

Objet : avis sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de la communauté de communes Sarlat Périgord Noir.

Copie à :

- Mr Serge SOLEILHAVOUP : DDT-SCAT
- Mme Valérie BOUSQUET : DDT-SCAT
- Mr Julien BONDUE : DDT-SUHC
- Mr Jean-François LE MAOUT : DDT-SETAF
- Mme Monique MOUNEYDIER : DDT – Délégation Territoriale de Sarlat

Monsieur le Président,

En date du 9 novembre 2021, vous nous avez transmis, pour avis, le projet arrêté du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de la communauté de communes Sarlat Périgord Noir et nous vous en remercions.

Après étude de ce dossier par le Département Dynamiques Environnementales et Foncières et selon des critères techniques d'analyse, nous avons l'honneur de vous informer que nous n'avons pas d'observation à formuler sur ce projet.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous transmettre sous format numérique la version exécutoire du RLPi de la Communauté de communes Sarlat Périgord Noir.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Le Président,

Jean Philippe GRANGER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public

loi du 03/01/1924

Siret 182 400 010 00 191

APE 9411

www.dordogne.chambagri.fr